



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 23 juillet 2021
n° 96 / H030

**Commission « Démographie et Questions Sociales »
3 juin 2021**

Consultation électronique
(entre le 16 et 30 juin 2021)
**sur le projet d'enquête après des personnes fréquentant
les services d'aide alimentaire soumis pour avis
d'opportunité**
diffusée auprès de l'ensemble des inscrits à la commission

Projet d'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide alimentaire

– Insee –

Fiche descriptive de l'enquête publiée sur la page de la commission et consultable en ligne [[accéder à la fiche sur Cnis.fr](#)]

Avis de la présidente de la commission (compte tenu des observations des membres de la commission et des réponses du producteur)

La présidente donne un avis favorable au projet d'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide alimentaire

Observations de la CGT représentée par Bernard Sujobert

Remarque : l'enquête a été présentée dans ses grandes lignes lors de la réunion DQS le 3 juin (Olivier Léon, Drees), lors de la discussion ouverte après l'ensemble des présentations du thème « observer la grande pauvreté ».

Mais nous ne disposions pas alors de la fiche traditionnelle décrivant l'enquête et l'enquête n'a pas donné lieu alors à un avis formel. d'opportunité.

L'intérêt d'une telle enquête n'avait pas été mis en cause dans les brefs échanges autour de ce point particulier - bien au contraire-, ce qui ne dispense pas ici de formuler questions et remarques notées en caractères bleus.

Lecture de la fiche

Page 2

- champ géographique France métropolitaine : dommage que les DOM soient en dehors, car la question alimentaire des personnes démunies y est sans doute également cruciale, voire davantage qu'en métropole.

page 3

- historique : la proximité du questionnement avec l'enquête Sans Domicile 2011-2012 permettra des comparaisons probablement fécondes. De plus, l'enquête et son questionnement donneront des indications utiles pour la mise en place de la prochaine enquête SD (on parle de 2025, sans assurance ferme)

- concertation soutenue avec les grands réseaux associatifs ; bien
- origine de la demande ; bien : on note avec intérêt la « pression sociale répétée sur ce sujet » à l'origine de la décision de l'Insee

page 4

- extensions géographiques exclues (cf. le point particulier DOM). Cette exclusion est-elle définitive, en cas de renouvellement de l'enquête ? (cf. périodicité éventuellement pluri-annuelle)
- période de collecte mi-novembre – mi-décembre 2021 ; S'assure t'on de la compréhension de la langue française ? Recours à interprète en cas de besoin ?
- mode de collecte : 200 centres et 4 000 individus. Il a été précisé en séance que les centres de collecte sont tirés au sein de ceux ayant accès à la banque alimentaire.
- comitologie : réduite à sa plus simple expression, mais il y a par ailleurs concertation avec les grands réseaux associatifs (page 3), dont les modalités ne sont pas précisées.
- Contraintes pour l'enquêté : Il existe une sensibilité particulière des questions sur la santé. Pour le recueil et la circulation de ces infos, les précautions nécessaires avec la CNIL ont-elles été prises ?

page 5

- Coût de l'enquête : non précisé
- publication : premiers résultats au printemps 2022. Sans autre précision. Quel accès aux chercheurs est prévu ? Y aura-t-il un retour spécifique aux grands réseaux associatifs ?

Position de la CGT : Oui, sans réserve particulière pour accorder l'opportunité.

Réponse du producteur :

S'agissant de l'outre-mer, il aurait été sans aucun doute pertinent de l'inclure dans le champ de l'enquête mais ce n'est malheureusement pas possible, faute de disponibilités des enquêteurs. En effet, avec la crise, certaines enquêtes en métropole ont dû être décalées, ce qui a créé les conditions pour une nouvelle collecte en novembre et décembre 2021. Cette disponibilité n'existe pas dans le programme d'enquête des DOM.

Un certain nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire ne sont pas francophones. L'enquête pourra justement permettre d'avoir plus d'informations sur la proportion de non francophones, via le protocole de contact. Nos enquêteurs et enquêtrices n'étant pas nécessairement bilingues, nous ne pouvons interroger les bénéficiaires que en français, sauf dans les cas très particuliers où l'enquêteur parle la langue de l'enquêté. Dans les délais impartis, il nous est malheureusement impossible de prévoir un protocole ambitieux sur la collecte en non francophone, avec présence d'interprètes. Néanmoins, un questionnaire en

anglais, légèrement court et passé en auto-administré, sera a minima proposé aux personnes non francophones. Le cas échéant, et selon la disponibilité des personnes, une assistance interprétariat par des équipes bénévoles ou professionnelles des structures associatives, pourrait être envisagée.

L'échantillon de centres retenu pour effectuer la collecte est constitué à la fois d'antennes associatives de grands réseaux (Restos du Coeur, Secours Populaire, Croix Rouge), d'épiceries sociales, et d'associations indépendantes fournies ou pas par les banques alimentaires.

La concertation avec les grands réseaux associatifs est un point central de la conception de l'enquête. Des échanges bilatéraux réguliers avec les grands réseaux ont lieu pendant toute la phase de préparation (consultation approfondie du questionnaire, discussions sur la pertinence de l'échantillonnage, échanges autour du protocole de collecte). Ces échanges vont se poursuivre à l'été et pendant l'automne jusqu'à la fin de la période de collecte, et au-delà pour l'exploitation des résultats. Le travail partenarial avec les associations est déterminant pour le succès de l'enquête.

Le questionnaire sera anonyme et sur la base du volontariat. La procédure de traitement des données à caractère personnel est donc allégée. L'unité juridique de l'Insee a été mobilisée pour s'assurer que toutes les précautions nécessaires à ce sujet sont prises.

Il n'y a pas à ce stade de décision définitive sur l'utilisation des résultats et la transmission aux chercheurs. L'Insee prévoit une mise à disposition des données de l'enquête conformément aux procédures habituelles. Un retour spécifique sera proposé aux grands réseaux associatifs, dans la limite du secret statistique.

Observations de Chantal Brutel Insee, Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi ne pas inclure les DOM qui sont des départements français comme les autres ?

Il sera nécessaire d'inclure un représentant d'un service d'aide alimentaire pour la conception du questionnaire.

Réponse du producteur :

S'agissant de l'outre-mer, il aurait été sans aucun doute pertinent de l'inclure dans le champ de l'enquête mais ce n'est malheureusement pas possible, faute de disponibilités des enquêteurs. En effet, avec la crise, certaines enquêtes en métropole ont dû être décalées, ce qui a créé les conditions pour une nouvelle collecte en novembre et décembre 2021. Cette disponibilité n'existe pas dans le programme d'enquête des DOM.

La conception du questionnaire passe par une grande phase de consultation où de nombreuses associations, responsables de services d'aide alimentaire, ont été consultées. Des responsables de sites participant à un test (focus group) réalisé fin juin 2021 ont également pu donner leur avis sur le questionnaire.

Observations de Claudine Padieu, Observatoire national de l'action sociale

Cette enquête semble effectivement opportune. Mais il n'est pas sûr que l'interrogation des seuls clients des centres habituels suffise. Les communes et CCAS ainsi que les départements ont été conduits à intervenir beaucoup plus que d'habitude. En ce qui concerne les départements, les familles ont sollicité l'aide sociale à l'enfance. Des ménages non bénéficiaires du RSA (travailleurs non salariés en particulier) ont également demandé aux services sociaux départementaux de l'argent à vocation d'aide alimentaire. Pour les CCAS, je n'ai pas d'information directe mais leurs guichets sont les plus évidents pour les plus en difficultés. Enfin il semble que certains articles de journaux ont mentionné que des grandes enseignes fournissaient directement de l'aide alimentaire.

Réponse du producteur :

La question des CCAS et CIAS a été posée lors des travaux préliminaires sur le champ de l'enquête. Il en ressort que les modes de distribution d'aide alimentaire peuvent être très différents selon les CCAS/CIAS (notamment selon la taille des communes), et que seulement une partie fait de l'aide alimentaire (en nature ou via des chèques alimentaires). Par ailleurs, le fonctionnement est de manière générale très différent des aides alimentaires associatives, avec parfois uniquement des aides d'urgence et sur rendez-vous individuel. Cela aurait impliqué une analyse spécifique préalable sur l'ensemble du champ des CCAS et la définition d'un protocole spécifique de collecte. Ceci n'était malheureusement pas faisable dans les délais impartis.